

possible, au pays même. La dépense sera un peu plus élevée, mais nous voulons bien payer un peu plus, pourvu que la différence ne soit pas exorbitante. Nous ferons appel de soumissions dès que le projet de loi aura été voté et sanctionné, en vue de nous assurer s'il est possible d'installer au Canada le matériel requis pour la construction de tels navires. On m'a demandé, d'autre part, combien cela prendrait de temps. Je regrette de ne pouvoir pour le moment fournir ces renseignements; je serai mieux en état de le faire lorsque nous passerons en comité à l'examen des articles. Mon collègue le ministre de la Marine et des Pêcheries a été indisposé, et on ne m'a pas permis de conférer avec lui aussi fréquemment que je l'aurais désiré; mais autant qu'il m'a été possible de me renseigner, l'installation du matériel nécessaire pour la construction de tels navires au pays requerra une période d'un an, et il faudra ensuite quatre années pour parachever ces onze navires. Comme je l'ai expliqué lors de la première lecture du projet de loi, la dépense sera d'un peu plus de 11 millions, et les frais d'entretien, y compris la réfection des coques, de l'outillage, l'achat des fournitures et du combustible, le service de l'intérêt et la dépréciation du matériel sont estimés à la somme de \$4,253,000.

L'hon. M. FOSTER: Je n'ai pas très bien saisi ce que vient de dire le très honorable premier ministre. Dois-je comprendre qu'il va falloir un an pour installer le matériel requis pour la construction de cette flotte, et quatre autres années pour parachever la construction des navires mêmes?

Sir WILFRID LAURIER: C'est ce que je crois.

L'hon. M. FOSTER: Ces indications du premier ministre sont, à ce que je conjecture, d'une exactitude suffisante pour permettre à la Chambre de former son opinion à cet égard.

Sir WILFRID LAURIER: Je n'oserais le dire.

L'hon. M. FOSTER: C'est pourtant ce qu'il nous faudrait savoir.

Sir WILFRID LAURIER: Il serait difficile de fournir à cet égard autre chose que des données approximatives, tant que nous n'aurons pas reçu nous-mêmes des offres précises. Ces renseignements que je donne sont les plus sûrs qu'il m'ait été possible d'obtenir, rien de plus.

L'hon. M. FOSTER: A quelle source le très honorable premier ministre se renseigne-t-il?

Sir WILFRID LAURIER: Il m'est impossible pour le moment de le dire à l'honorable député.

Sir WILFRID LAURIER.

L'hon. M. FOSTER: Il pourrait se produire la même difficulté qu'à l'égard du Grand-Tronc-Pacifique. C'est ce que nous voudrions éviter, s'il est possible.

Sir WILFRID LAURIER: Certes, c'est un objet méritoire; mais je suis bien persuadé que l'honorable député lui-même ne regrettera pas la construction du Grand-Tronc-Pacifique, même si elle devait entraîner une dépense plus lourde, et il en sera peut-être de même de la marine.

L'hon. M. FOSTER: Que le très honorable premier ministre ne se figure pas que, si je ne dis mot, c'est que j'y consens; je suis d'un tout autre avis à cet égard. Je le prie de nous dire quelle sera la dépense qu'entraînera probablement l'installation d'un matériel propre à la construction de tels navires.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne saurais pour le moment fournir de plus amples informations à l'honorable député. Je discute la question à un point de vue général. Quand nous en viendrons à l'examen des articles en comité, je m'efforcerais de satisfaire sa curiosité sur les questions de détail.

M. W. F. MACLEAN: Le très honorable premier ministre me permettra-t-il de lui poser une question? L'article d'interprétation du projet de loi définit les cas d'urgence "guerre, invasion, insurrection, réelles ou appréhendées." S'il faut un an pour construire le matériel et quatre ans pour construire les navires, que ferions-nous s'il se présentait un cas d'urgence dans l'intervalle?

Sir WILFRID LAURIER: Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous nous éloignons notablement du sujet de la discussion.

M. J. A. CURRIE: Le très honorable premier ministre me permettra-t-il de lui poser une question? Simplement ceci. Ce matériel comprendra-t-il l'outillage requis pour la fabrication des canons et engins de guerre? car 70 p. 100 de la dépense pour ces navires n'ont pas d'autre objet que celui-ci.

Sir WILFRID LAURIER: Il ne faut pas confondre les navires et les canons. Je me borne pour le moment à indiquer les grandes lignes de notre programme; il ne me paraît pas y avoir lieu d'indiquer les détails à l'occasion de la 2e lecture du projet de loi; on sera à même de se renseigner à cet égard lorsque la Chambre passera à la discussion des articles. Je dirai que le ministère se propose de créer un nouveau département pour cet objet, département qui ne relèvera pas d'un ministère distinct, mais qui aura son sous-ministre chargé du soin de l'administration